

DATE DE CONVOCATION 20 juin 2022 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Langeron en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves RIBET.

DATE D'AFFICHAGE 20 juin 2022 Étaient Présents : Bruno LEGRAND, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Angélique HARQUEVAUX, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Fabrice BARLE, Gilles BOUCHARD, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Thibaut DACHER, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Gilles MENETRIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Nicole ROBERT, Christian GUILLON.

Nombre de Conseillers Absents excusés avec délégation: Didier RENARD (suppléé par B. LEGRAND), Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à A. HARQUEVAUX), Sylvie BOULET (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Nicolas NOLIN (pouvoir donné à Y. RIBET), Pierre BILLARD (pouvoir donné à D. MENEZ), Lucie PILORGE (pouvoir donné à D. MARILLIER), Romain RATEAU (pouvoir donné G. MENETRIER).

en exercice 29 présents 22 votants 29

M. DUBOIS a été nommé secrétaire de séance.

## **Délibération:**

#### CONVENTION DE DELEGATION GESTION DE LA DIGUE DE MAUBOUX AVEC L'EPL

2022 56

Cette convention s'inscrit en application des articles L5211-61 et L1111-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle a pour objet de fixer les modalités techniques et financières de la délégation de gestion de l'ouvrage de protection, identifié dans l'article 2 de cette convention (Digue de Mauboux et RD 2076) à l'Etablissement Public Loire par la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais.

Le Conseil Communautaire, à 7 voix POUR, 2 voix CONTRE et 20 ABSTENTIONS :

### DÉCIDE

D'approuver le convention de délégation de gestion de digue non domaniale telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération et d'autoriser le Président à la signer.

Fait à Saint-Pierre-le-Moûtier, le 29 juin 2022 Le Président, Yves RIBET

#### AR Prefecture

058-245804497-20220629-2022\_56-DE Reçu le 09/09/2022 Publié le 09/09/2022



DATE DE CONVOCATION 20 juin 2022 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 19 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Fêtes à Langeron en séance publique sous la Présidence de Monsieur Yves RIBET.

DATE D'AFFICHAGE 20 juin 2022 Étaient Présents: Bruno LEGRAND, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Angélique HARQUEVAUX, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Fabrice BARLE, Gilles BOUCHARD, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Thibaut DACHER, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Gilles MENETRIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Nicole ROBERT, Christian GUILLON.

Nombre de Conseillers

Absents excusés avec délégation: Didier RENARD (suppléé par B. LEGRAND), Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à A. HARQUEVAUX), Sylvie BOULET (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Nicolas NOLIN (pouvoir donné à Y. RIBET), Pierre BILLARD (pouvoir donné à D. MENEZ), Lucie PILORGE (pouvoir donné à D. MARILLIER), Romain RATEAU (pouvoir donné G. MENETRIER).

en exercice 29 présents 22 votants 29

M. DUBOIS a été nommé secrétaire de séance.

#### **Délibération:**

### **ADMISSION EN CREANCE ETEINTE**

2022 55

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

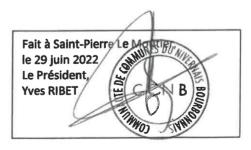
Vu les états de produits irrécouvrables dressés par Madame le Comptable Public de Saint-Pierrele-Moûtier portant sur l'année 2017 pour le motif suivant : clôture pour insuffisance d'actifs.

Pour 2017 : 245.00 €

Et considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame le Comptable Public de Saint-Pierre-le-Moûtier dans les délais légaux et réglementaires.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'admettre en créance éteinte le montant mentionné dans la présente délibération pour l'année 2017 pour un montant de 245.00 euros T.T.C.
- d'imputer la dépense correspondante au Budget général 2022 (article 6542).



#### AR Prefecture

058-245804497-20220629-2022\_55-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022



DATE DE CONVOCATION 20 juin 2022 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 19 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Fêtes à Langeron en séance publique sous la Présidence de Monsieur Yves RIBET.

DATE D'AFFICHAGE 20 juin 2022 Étaient Présents: Bruno LEGRAND, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Angélique HARQUEVAUX, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Fabrice BARLE, Gilles BOUCHARD, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Thibaut DACHER, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Gilles MENETRIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Nicole ROBERT, Christian GUILLON.

Nombre de Conseillers

en exercice 29 présents 22

29

Absents excusés avec délégation: Didier RENARD (suppléé par B. LEGRAND), Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à A. HARQUEVAUX), Sylvie BOULET (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Nicolas NOLIN (pouvoir donné à Y. RIBET), Pierre BILLARD (pouvoir donné à D. MENEZ), Lucie PILORGE (pouvoir donné à D. MARILLIER), Romain RATEAU (pouvoir donné G. MENETRIER).

M. DUBOIS a été nommé secrétaire de séance.

## <u>Délibération</u>:

votants

## Création de la commission mobilité et désignation de ses membres

2022 54

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1;

Vu le code général de la fonction publique ;

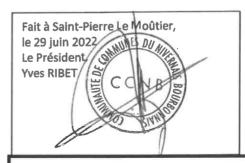
Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### DÉCIDE

de créer la commission mobilité et de désigner pour la constituer les conseillers ci-dessous :

- Mme HARQUEVAUX
- M. AUFEVRE
- M. BOUCHARD
- Mme BERNARD
- Mme CAQUET
- M. RIBET



### AR Prefecture

058-245804497-20220629-2022\_54-DE Reçu le 01/07/2022



DATE DE CONVOCATION 20 juin 2022 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 19 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à Langeron en séance publique sous la Présidence de Monsieur Yves RIBET.

DATE D'AFFICHAGE 20 juin 2022 Étaient Présents: Bruno LEGRAND, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Angélique HARQUEVAUX, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Fabrice BARLE, Gilles BOUCHARD, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Thibaut DACHER, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Gilles MENETRIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Nicole ROBERT, Christian GUILLON.

Nombre de Conseillers

Absents excusés avec délégation: Didier RENARD (suppléé par B. LEGRAND), Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à A. HARQUEVAUX), Sylvie BOULET (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Nicolas NOLIN (pouvoir donné à Y. RIBET), Pierre BILLARD (pouvoir donné à D. MENEZ), Lucie PILORGE (pouvoir donné à D. MARILLIER), Romain RATEAU (pouvoir donné G. MENETRIER).

en exercice 29 présents 22 votants 29

M. DUBOIS a été nommé secrétaire de séance.

## <u>Délibération</u>:

### DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS AU FUTUR GAL DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS

2022 53

Dans le cadre de la nouvelle génération de fonds européens, la Région Bourgogne Franche-Comté a lancé l'appel à projets LEADER 2023-2027 à destination des Pays. Le Pays Val de Loire Nivernais doit élaborer un dossier de candidature et déterminer le contenu du futur contrat LEADER, en lien avec les autres contractualisations. Le Pays propose la constitution d'un groupe de travail chargé de suivre l'élaboration de cette candidature, préfiguration du futur Comité LEADER Val de Loire Nivernais.

Afin de respecter la composition paritaire du Comité (50% élus, 50% société civile), il est proposé que le Comité soit composé de 14 binômes (titulaire/suppléant) : 7 élus, 7 membres de la société civile dont les Président du Pays et du Conseil de Développement.

Sachant que chaque intercommunalité a vocation à être représentée, le Pays demande à l'EPCI, de désigner deux représentants (1 titulaire/ 1 suppléant), qui représenteront la CCNB au sein du futur Comité LEADER.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité désigne pour représenter la CCNB au sein du futur Comité LEADER les délégués nommés ci-dessous :

- Monsieur Yves RIBET, titulaire
- Monsieur Adrien AUFEVRE, suppélant

Fait à Saint-Pierre Le Moûtier, le 29 juin 2022. Le Président, Yves RIBET

AR Prefecture

058-245804497-20220629-2022\_53-DE Reçu le 01/07/2022



DATE DE CONVOCATION 20 juin 2022 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 19 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à Langeron en séance publique sous la Présidence de Monsieur Yves RIBET.

DATE D'AFFICHAGE 20 juin 2022 Étaient Présents : Bruno LEGRAND, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Angélique HARQUEVAUX, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Fabrice BARLE, Gilles BOUCHARD, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Thibaut DACHER, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Gilles MENETRIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Nicole ROBERT, Christian GUILLON.

Nombre de Conseillers

Absents excusés avec délégation : Didier RENARD (suppléé par B. LEGRAND), Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à A. HARQUEVAUX), Sylvie BOULET (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Nicolas NOLIN (pouvoir donné à Y. RIBET), Pierre BILLARD (pouvoir donné à D. MENEZ), Lucie PILORGE (pouvoir donné à D. MARILLIER), Romain RATEAU (pouvoir donné G. MENETRIER).

en exercice 29 présents 22 votants 29

M. DUBOIS a été nommé secrétaire de séance.

#### Délibération:

#### FINALISATION REQUALIFICATION ZA CHANTENAY-SAINT-IMBERT (T. 2 & 3)

2022 52

Monsieur le Président rappelle que la requalification de la Zone artisanale est nécessaire pour connecter la zone au futur giratoire lié à l'échangeur mis en place dans le cadre de la mise en 2x2 voie de la RN7 et la viabilisation des parcelles restant à céder. Un phasage en 3 temps a été proposé, de manière à respecter le calendrier des travaux menés par la DREAL. La première tranche de travaux a été réalisée en 2021. Nièvre Ingénierie a réactualisé le coût des travaux à consentir pour les tranches 2 et 3. Le coût global de l'opération est de 745 612,26 € HT.

Monsieur le Président propose de valider le plan de financement pour la finalisation de cette opération tel que présenté ci-dessous :

REQUALIFICATION 2	A CHANTENAY	- TRANCHES FONCTIONNELLI	ES N°2 & 3	
DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	%
Finalisation aménagement sortie giratoire (tranches 2 et 3)	650 841,48 €	DÉPARTEMENT - Fonds territoriaux CCP 2021 -2023	275 816,89 €	37
MOE	38 870,78 €			
Déploiement fibre optique	55 900,00 €	ETAT – DETR	223 683,68 €	30
		AUTOFINANCEMENT CCNB	246 111,69 €	33
TOTAL	745 612,26 €		745 612,26 €	100

#### AR Prefecture

058-245804497-20220629-2022\_52-DE Reçu le 01/07/2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve le plan de financement pour la finalisation de la requalification de la zone artisanale de Chantenay-Saint-Imbert;
- Valide la sollicitation de l'aide du Département dans le cadre du Contrat Cadre de Partenariat 2021-2026 – programmation triennale 2021-2023 – à hauteur de 275 816,89 € pour les travaux à réaliser ;
- Valide la sollicitation de l'aide de l'État dans le cadre de la DETR à hauteur de 223 683,68 € pour les travaux à réaliser;
- Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait à Saint-Pierre Le Moûtier, le 29 juin 2022 Le Président, Yves RIBET



DATE DE CONVOCATION 20 juin 2022

DATE D'AFFICHAGE

20 juin 2022

Nombre de Conseillers

en exercice 29 présents 22 29 votants

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Langeron en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves RIBET.

Étaient Présents : Bruno LEGRAND, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Angélique HARQUEVAUX, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Fabrice BARLE, Gilles BOUCHARD, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Thibaut DACHER, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Gilles MENETRIER. Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Nicole ROBERT, Christian GUILLON.

Absents excusés avec délégation : Didier RENARD (suppléé par B. LEGRAND), Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à A. HARQUEVAUX), Sylvie BOULET (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Nicolas NOLIN (pouvoir donné à Y. RIBET), Pierre BILLARD (pouvoir donné à D. MENEZ), Lucie PILORGE (pouvoir donné à D. MARILLIER), Romain RATEAU (pouvoir donné G. MENETRIER).

M. DUBOIS a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION PROJET DE TERRITOIRE 2021-2026 – CONTRAT CADRE DE PARTENARIAT CCNB – DEPARTEMENT

L'assemblée départementale a voté le 1er février 2021 sa nouvelle politique territoriale 2021-2026 d'accompagnement et de soutien aux projets de développement mis en œuvre sur les territoires.

### Délibération:

2022 51

À ce titre, le Département propose à la Communauté de Communes Nivernais-Bourbonnais et aux 9 communes de son territoire de conclure un contrat cadre de partenariat pour la période 2021-2026 ; Dans ce cadre, le Département soutient les investissements du territoire répondant aux stratégies locales et rentrant en résonance avec les préoccupations départementales.

A cette fin, le Département mobilise, pour la période 2021-2026, une enveloppe financière de 696 616 €, destinée à soutenir les projets portés par les différents acteurs locaux : collectivités territoriales, associations, établissements et syndicats notamment.

Ce contrat cadre de partenariat se déclinera en deux programmations (2021-2023 et 2024-2026). Pour chacune, une liste fermée d'opérations est mise à discussion entre élus locaux et départementaux à l'occasion d'un comité de pilotage.

À la suite des différents travaux du Comité de pilotage, et à l'issue du dernier en présence des Conseillers et agents départementaux, la stratégie de développement du territoire a été définie, elle se décline autour de deux axes stratégiques :

- Axe n°1 : dynamiser l'attractivité économique du territoire
- Axe n° 2 : optimiser l'attractivité résidentielle du territoire

Cette stratégie se décline opérationnellement au travers d'une liste d'opérations fermée ; les opérations sont classées selon un niveau d'opérationnalité de niveau 1 ou de niveau 2 et selon qu'elles sont inscrites dans la programmation triennale 2021-2023 ou 2024-2026.

La programmation 2021-2023 est une liste fermée d'opérations programmant 69,41 % de l'enveloppe dédiée au contrat cadre de partenariat. Cette liste constituée de 3 opérations de niveau 1 et de 6 opérations de niveau 2 est proposée au vote de la Commission Permanente. Les opérations de niveau 1, faisant l'objet d'un dépôt de dossier complet, sont validées lors du vote de programmation 2021-2023 du contrat cadre de partenariat. Les opérations de niveau 2 de la programmation 2021-2023 feront l'objet d'un avenant annuel. La liste de cette première programmation se décline ainsi:

#### AR Prefecture

058-245804497-20220629-2022 51-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022

MINEAU	AXE N'2 : ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE	Lieu de réalisation	Amée	Montant HT	OW	financement département	Autres	Tage M	Montant alde	ENEUX
*	POURSUITE AMÉNAGEMENT 2A CHANTENAY TRICHES 2 et 3 dour accessibîte						DETR (ETAT	30%	223 683,68	AMENAGERITS
1	renforcée du SDAS au gratoire de l'échangeur de la 2 x 2 voies	CHANTENAY	2022	745 612,26		2001, 2022		37%	275 618,89	INPRAST PUCTURES CLES
	TRAVAUX CRÉATICRE MÉCIATHÈQUE, Consta ti une bibliothèque qui se meur, qui manque de surface et de visbétte, Vojonté de creer une médiathèque pour						DRAC (DSD)	35%	595 000,00	
<b>H</b>	beneficer d'un vrai leu de vie cuturel sur surface plus importante. Locaux de 300 m² en face du nouveau qua ther (dans anders locaux technouses, nue Dumontel). Création d'un mintemes pour l'animer «» une amplitude horaire d'ouvenure pius	ST PIERRE LE MOUTER	2022	1 700 000,000 ST PERRE LE	ST PERRE LE MOUTIER		REGION (CENTRALITES RURALES)			ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES AUX BESOINS DE LA POP
	grande, un encrott pour cre er du lien autour de la culture (saile de conf/saille de oriéma).					2202 433		£	119 000,00	
•	ÉTUDE GLOBALE MIEVRE AMENAGEMENT pour projets création 3 logements de 100 m² cans ancreme boulangene « lotts sement vers école « transformation	LUTHENAY.			LUTHENAY-		PLADT (ETAT	30%		ACCURACIO DES FABRICIOS /
<u>'</u>	hangar technique actuel en ghe et constrution nouveau focal de stokage avec parmeaux photokoftatques	UKELOUP	7702	00,622,02	UXELDUP	2202 410		26.00	10 to	LOSEMINTS VECANTS /NABITAT
-	ÉTUDE réseaux assainissement pour création ECO-QUARTER rue de la Sauderie,						ASENCE DE L'EAU			ACCUSTOR ON FAMILIES /
<b>"</b>	en en aveca revita istation du CB. Goût selon Devis NRVRE INGENERIE reçuen mai 22 : 100 000 €.	CHANTENAY	2023	30000001	CHANTENAY	CCP AVENANT		153	15.000,00	LOGENTATE MACANTS (MARTIAT ASSAULT)
	NÉFECTION PONTS LA GARE et LES BOURDISE OTS. Ponts concernés par						DSIL (ETAT)	*60\$	136 311,95	
N	(Site is Gare / Roseront), Utilisation du pont de la Gare parvine, DEPARTEMENT,	UKELOUP	2023	272 623,89	COX		WF			AMENAGER LES INFRAST RUCTURES CLES
	SAEPA					CCP avergravi		10%	27 252,29	
							DETR (ETAT)	30%	52 122,50	
7	RÉFECTION PONT LA VESVIE. Pont en très mause à état nécessitant des travaux fourds. Utilisation par VIM. DEPARTEMENT et unitse pour accéder à 12 subservers	LUTHENAY-	2023	104 2 45,00	LUTHENAY-		WF			AMENAGERLES
						CCP AVENANT		£	7.297,118	INTRASTRUCTURES CLES
	A COMMENT OF THE PROPERTY OF T						ETAT			
N	tracés sur CCNS. Tracé 1 : some Chevenon et bassant par St Pierre et Unv / Tracé	TERRITORE	2023	30 000 00	COVB		REGION			AMENA GER LES
AR	2 . sorie Litteray et bassant par Azy et Chantenay, Es braditiace 1 chiffre.	CONS				CCP AVENDALT STDD		10%	3 000,00	INMASTRUCTURES CLES
Pr	CRÉATION CHEMIN RANDO AVEC BELVÉDÈNE POUR DÉCOUVERTE LOIRE +						REGION (CONTRAT		200 000	
ef	ARRÊT CANGÊS en len avec la haite fluvestre et les activités de loises créées sur le sne.	LUTHENAY-	2023	10000000	COVB		ITINÉRANCES		** 000,00	POURSUIVRE LA VALORISATION
ec	Projet référencé par Love Itherances aides possibles via commat (REGIDNI).					CCP AVENANT		10%	10 000,00	D U P A TRU MA O BIVE
uı							DRAC	\$0%	129 315,00	
re							REGION			
N	RÉPECTION ÉQUSE ST PERRE AUX LENS : réfection toiture et clocher .	NEUWILE LES	ě	200	NEUVILLE LES		CENTRE LORE PATRIMONE			POURSUIVEE LA VALORISATION
	rentorkervent de za charpente et consolitation de la ne f.	DEGZE			DECER		PATRIMONE PATRIMONE			DUPATHIMOINE
						ccs avenant 2023		ŧ	18 104,10	
			TOTAL	ENVELOPPE	1 (PROGR	AMMATION	TOTAL ENVELOPPE 1 (PROGRAMMATION n°1 / 2021 - 2023)	023)	483 514,28	

058-245804497-20220629-2022\_51-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022

Cette classification est conforme au règlement départemental d'intervention relatif aux conditions d'accompagnement des EPCI fiscalité propre de la Nièvre.

Après avis favorable du comité de pilotage et présentation au bureau communautaire, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :

- d'APPROUVER le projet et la stratégie de développement du territoire de la Communauté de Communes Nivernais-Bourbonnais 2021-2026
- d'APPROUVER la programmation triennale 2021-2023 définie au travers de la liste ci-dessus détaillant les opérations inscrites;
- de VALIDER l'affectation des crédits territoriaux respectivement à chaque maître d'ouvrage d'une opération dite d'« opérationnalité de niveau un » selon les modalités (montant et pourcentage) précisées dans la liste de programmation 2021-2023 ci-dessus;
- d'autoriser le Président à signer tous documents pour la mise en œuvre de cette contractualisation.

Fait à Saint-Pierre Le Moûtier, le 29 juin 2022 Le Président, **Yves RIBET** 



DATE DE CONVOCATION 20 juin 2022

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers

20 juin 2022

en exercice 29 présents 22 votants 29

Délibération :

2022 50

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Langeron en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves RIBET.

Étaient Présents : Bruno LEGRAND, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Angélique HARQUEVAUX, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Fabrice BARLE, Gilles BOUCHARD, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Thibaut DACHER, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Gilles MENETRIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Nicole ROBERT, Christian GUILLON.

Absents excusés avec délégation: Didier RENARD (suppléé par B. LEGRAND), Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à A. HARQUEVAUX), Sylvie BOULET (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Nicolas NOLIN (pouvoir donné à Y. RIBET), Pierre BILLARD (pouvoir donné à D. MENEZ), Lucie PILORGE (pouvoir donné à D. MARILLIER), Romain RATEAU (pouvoir donné G. MENETRIER).

M. DUBOIS a été nommé secrétaire de séance.

#### CONVENTION DE GESTION DE LA DIGUE DE LUTHENAY-UXELOUP AVEC L'ETAT

Considérant que l'Etat, gérait la digue domaniale dite de Luthenay-Uxeloup avant la parution de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (loi MAPTAM),

Considérant que les dispositions de l'article 59-IV de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée (loi MAPTAM) s'appliquent, l'Etat et la CCNB conviennent des dispositions fixées par la convention en annexe.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de la gestion de la digue domaniale de Luthenay-Uxeloup pour le compte de la CCNB conformément aux dispositions de l'article 59-IV de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée (loi MAPTAM) et les missions confiées à l'Etat.

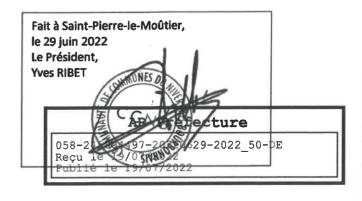
L'Etat propose de réaliser une étude financée par l'État et co-pilotée entre État et CCNB à ce sujet. L'objectif est de circonstancier les aléas et les enjeux, et d'étudier les différentes possibilités :

- 1. régulariser l'ouvrage comme système d'endiguement ;
- 2. régulariser l'ouvrage comme remblai s'il ne crée pas de sur-aléa (pas d'élévation de hauteur d'eau, pas de courants rapides...);
- 3. faire les travaux nécessaires pour retomber sur le cas 2 (il n'est pas forcément utile de tout raser);
- 4. traiter les conséquences économiques et éventuellement agricoles de ces travaux si nécessaires.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

#### DÉCIDE

D'approuver le convention de gestion de digue telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération et d'autoriser le Président à la signer.





DATE DE CONVOCATION 20 juin 2022 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 19 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à Langeron en séance publique sous la Présidence de Monsieur Yves RIBET.

DATE D'AFFICHAGE 20 juin 2022 Étaient Présents : Bruno LEGRAND, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Angélique HARQUEVAUX, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Fabrice BARLE, Gilles BOUCHARD, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Thibaut DACHER, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Gilles MENETRIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Nicole ROBERT, Christian GUILLON.

Nombre de Conseillers

Absents excusés avec délégation: Didier RENARD (suppléé par B. LEGRAND), Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à A. HARQUEVAUX), Sylvie BOULET (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Nicolas NOLIN (pouvoir donné à Y. RIBET), Pierre BILLARD (pouvoir donné à D. MENEZ), Lucie PILORGE (pouvoir donné à D. MARILLIER), Romain RATEAU (pouvoir donné G. MENETRIER).

en exercice 29 présents 22 votants 29

M. DUBOIS a été nommé secrétaire de séance.

#### Délibération:

## APPROBATION DE LA CTG A PASSER AVEC LA CAF DE LA NIEVRE

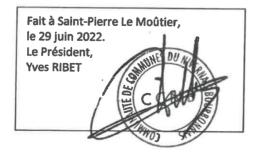
2022 49

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes. L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des familles sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur différents champs d'intervention qui seront à définir (l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse,...). L'ensemble des engagements de la CAF et de la CCNB sur ces domaines sera regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG). La CTG est mise en place à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais pour la période allant du 29 juin 2022 au 31 juillet 2026.

Il vous est demandé d'autoriser la signature de la CTG afin que le travail de diagnostic partagé et la définition des priorités d'actions pour chacun des champs d'intervention de la CTG puisse débuter. Ce travail sera réalisé dans le cadre d'un Comité de pilotage, au sein duquel la CCNB sera représentée par Mme ROBERT, Vice-Présidente déléguée à l'enfance jeunesse, Mme BEGUIGNOT, Vice-Présidente de la commission enfance jeunesse, Mme LOPARD, Directrice de l'EPE, M. JEANNIN, Directeur du Centre Social, un représentant de la MSA, les techniciennes de la CAF, un représentant de la PMI, un représentant de l'Education Nationale.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF;
- dit que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires du territoire et de définir les champs d'intervention privilégiés, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles.
- précise que la convention est conclue jusqu'au 31 juillet 2026.
- autorise le Président à la signer.



#### AR Prefecture

058-245804497-20220629-2022\_49-DE Reçu le 30/06/2022

Publié le 30/06/2022



DATE DE CONVOCATION 20 juin 2022 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 19 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à Langeron en séance publique sous la Présidence de Monsieur Yves RIBET.

DATE D'AFFICHAGE 20 juin 2022 Étaient Présents : Bruno LEGRAND, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Àngélique HARQUEVAUX, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Fabrice BARLE, Gilles BOUCHARD, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Thibaut DACHER, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Gilles MENETRIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Nicole ROBERT, Christian GUILLON.

Nombre de Conseillers Absents excusés avec délégation: Didier RENARD (suppléé par B. LEGRAND), Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à A. HARQUEVAUX), Sylvie BOULET (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Nicolas NOLIN (pouvoir donné à Y. RIBET), Pierre BILLARD (pouvoir donné à D. MENEZ), Lucie PILORGE (pouvoir donné à D. MARILLIER), Romain RATEAU (pouvoir donné G. MENETRIER).

en exercice 29 présents 22 votants 29

M. DUBOIS a été nommé secrétaire de séance.

### Délibération:

#### CREATION D'EMPLOI POUR L'ESPACE PETITE ENFANCE

2022 48

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'augmentation de la capacité d'accueil de l'Espace Petite Enfance, il convient de renforcer les effectifs du service.

Le Président propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet, soit 30/35<sup>ème</sup>) à compter du 22 août 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Animation, au grade d'Adjoint Territorial d'Animation.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de CAP Petite enfance.

Le contrat L332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles L332-8, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

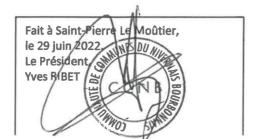
Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 382 (OU au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Adjoints Territoriaux d'Animation).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8, Vu le tableau des emplois

**DECIDE** : d'adopter la proposition du Président ainsi que la modification du tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants

ADOPTÉ: à l'unanimité des membres présents



#### AR Prefecture

058-245804497-20220629-2022\_48-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022



DATE DE CONVOCATION 20 juin 2022 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 19 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à Langeron en séance publique sous la Présidence de Monsieur Yves RIBET.

DATE D'AFFICHAGE 20 juin 2022 Étaient Présents : Bruno LEGRAND, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Angélique HARQUEVAUX, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Fabrice BARLE, Gilles BOUCHARD, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Thibaut DACHER, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Gilles MENETRIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Nicole ROBERT, Christian GUILLON.

Nombre de Conseillers Absents excusés avec délégation: Didier RENARD (suppléé par B. LEGRAND), Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à A. HARQUEVAUX), Sylvie BOULET (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Nicolas NOLIN (pouvoir donné à Y. RIBET), Pierre BILLARD (pouvoir donné à D. MENEZ), Lucie PILORGE (pouvoir donné à D. MARILLIER), Romain RATEAU (pouvoir donné G. MENETRIER).

en exercice 29 présents 22 votants 29

M. DUBOIS a été nommé secrétaire de séance.

### **Délibération:**

#### **AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

2022 47

Le Contrat Enfance Jeunesse se termine le 31 décembre 2022, et suite à l'augmentation de la capacité d'accueil de l'Espace Petite Enfance à compter du 22 août 2022 (soit 20 places), il vous est proposé de signer un avenant au contrat initial pour la période allant du 22 août au 31 décembre 2022. La CAF de la Nièvre soutient la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais dans ses efforts pour développer l'offre d'accueil sur son territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE** : d'autoriser le Président à signer l'avenant et toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ: à l'unanimité des membres présents

Fait à Saint-Pierre Le Moûtier, le 29 juin 2022.
Le Président,
Yves RIBET

#### AR Prefecture

058-245804497-20220629-2022\_47-DE Reçu le 01/07/2022



DATE DE CONVOCATION 20 juin 2022

DATE D'AFFICHAGE 20 juin 2022

Nombre de Conseillers

en exercice 29 présents 22 votants 29 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 19 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à Langeron en séance publique sous la Présidence de Monsieur Yves RIBET.

Étaient Présents : Bruno LEGRAND, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Angélique HARQUEVAUX, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Fabrice BARLE, Gilles BOUCHARD, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Thibaut DACHER, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Gilles MENETRIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Nicole ROBERT, Christian GUILLON.

Absents excusés avec délégation : Didier RENARD (suppléé par B. LEGRAND), Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à A. HARQUEVAUX), Sylvie BOULET (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Nicolas NOLIN (pouvoir donné à Y. RIBET), Pierre BILLARD (pouvoir donné à D. MENEZ), Lucie PILORGE (pouvoir donné à D. MARILLIER), Romain RATEAU (pouvoir donné G. MENETRIER).

M. DUBOIS a été nommé secrétaire de séance.

## Délibération :

2022 46

#### MODIFICATION CAPACITE D'ACCUEIL DE L'ESPACE PETITE ENFANCE

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L5241-1 et suivants ;

Vu le Code de Santé Publique, en particulier ses articles L2324-1, R2324-18 et suivants, et R2324-25 et suivants :

Considérant les demandes des familles il apparaît nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil du Multi Accueil à compter du 22 août 2022.

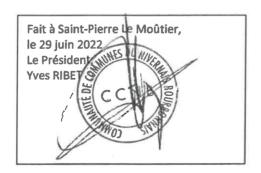
Considérant que cette modification doit être prononcée par le Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'augmentation de la capacité d'accueil en incluant les plages modulées :
  - □ Du lundi au vendredi : enfants de 3 mois à 4 ans

> 7h30 - 8h30 : 10 places > 8h30 - 17h30 : 20 places > 17h30 - 18h30 : 10 places

- de solliciter auprès de la PMI la modification de l'agrément précédemment accordé ;
- d'autoriser le Président à signer les éventuels avenants avec la CAF;
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités utiles à l'exécution de ce dossier.



#### AR Prefecture

058-245804497-20220629-2022\_46-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022



DATE DE CONVOCATION 20 juin 2022 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 19 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Fêtes à Langeron en séance publique sous la Présidence de M. Yves RIBET.

DATE D'AFFICHAGE 20 juin 2022 Étaient Présents: Bruno LEGRAND, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Angélique HARQUEVAUX, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Fabrice BARLE, Gilles BOUCHARD, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Thibaut DACHER, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Gilles MENETRIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Nicole ROBERT, Christian GUILLON.

#### Nombre de Conseillers

en exercice 29 présents 22 votants 29 Absents excusés avec délégation: Didier RENARD (suppléé par B. LEGRAND), Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à A. HARQUEVAUX), Sylvie BOULET (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Nicolas NOLIN (pouvoir donné à Y. RIBET), Pierre BILLARD (pouvoir donné à D. MENEZ), Lucie PILORGE (pouvoir donné à D. MARILLIER), Romain RATEAU (pouvoir donné G. MENETRIER).

M. DUBOIS a été nommé secrétaire de séance.

### Délibération :

### **DESIGNATION DES MEMBRES DU COPIL « ZA Chantenay-Saint-Imbert »**

2022 45

Monsieur le Président informe le conseil que le suivi des cessions relatives à la ZA de Chantenay-Saint-Imbert nécessite la mise en place d'un comité de pilotage. Ce comité a pour mission d'étudier les demandes d'acquisition de terrain ainsi que les projets concernant la ZA de Chantenay-Saint-Imbert.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité désigne pour constituer le COPIL les délégués nommés ci-dessous :

- R. VALLOT
- G. MENETRIER
- D. RENARD
- Y. RIBET

Fait à Saint-Pierre-le-Mdûtier, le 29 juin 2022 Le Président, Yves RIBET

#### AR Prefecture

058-245804497-20220629-2022\_45-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022



DATE DE CONVOCATION 20 juin 2022 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Langeron en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves RIBET.

DATE D'AFFICHAGE 20 juin 2022 Étaient Présents : Bruno LEGRAND, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Angélique HARQUEVAUX, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Fabrice BARLE, Gilles BOUCHARD, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Thibaut DACHER, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Gilles MENETRIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Nicole ROBERT, Christian GUILLON.

Nombre de Conseillers Absents excusés avec délégation: Didier RENARD (suppléé par B. LEGRAND), Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à A. HARQUEVAUX), Sylvie BOULET (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Nicolas NOLIN (pouvoir donné à Y. RIBET), Pierre BILLARD (pouvoir donné à D. MENEZ), Lucie PILORGE (pouvoir donné à D. MARILLIER), Romain RATEAU (pouvoir donné G. MENETRIER).

en exercice 29 présents 22 votants 29

M. DUBOIS a été nommé secrétaire de séance.

## ADOPTION CAHIER DES CHARGES ZA de Chantenay-Saint-Imbert

Le Conseil Communautaire, à 28 voix pour et 1 abstention,

### **Délibération:**

Vu le Code Général des Collectivités.

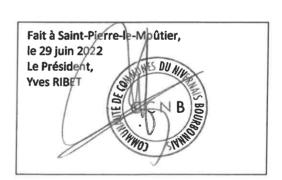
2022 44

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1 et suivants, et L.123-19 et suivants, Le projet de cahier des charges de la ZA de Chantenay-Saint-Imbert valant cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales est joint en annexe.

Considérant que ce document sera annexé à chaque acte de vente : les règles et prescriptions qu'ils fixent s'imposeront ainsi à l'ensemble des acquéreurs, constructeurs et opérateurs au sein de la ZA et sont opposables aux demandes d'autorisation d'urbanisme.

## DÉCIDE

D'approuver le cahier des charges de la ZA de Chantenay-Saint-Imbert tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.



#### AR Prefecture

058-245804497-20220629-2022\_44-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022